

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2015

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Budget ville – exercice 2015– approbation de la décision modificative n°1**Rapporteur : Isabelle Drancy

Il est proposé par cette décision modificative n°1/15 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

	BP 2015	DM 1	Total budget 2015
Recettes de fonctionnement	34 405 000 €	307 000 €	34 712 000 €
Dépenses de fonctionnement	34 405 000 €	307 000 €	34 712 000 €
Recettes d'investissement	23 106 000 €	1 553 000 €	24 659 000 €
Dépenses d'investissement	23 106 000 €	1 553 000 €	24 659 000 €

Cette décision modificative prévoit :

Un abondement comptable net de la section d'investissement de 1 553 000 € :

En dépenses :

- 3 000 000 € de dépenses pour le remboursement du prêt relais, suite à la réalisation effective de la vente du terrain situé 34 boulevard Desgranges ;
- 53 000 € d'opérations d'ordre (compensées en recettes) ;
- réduction de 1 500 000 € sur les crédits de travaux prévus en 2015. Certains travaux ne pourront pas avoir lieu dans l'année (pour des raisons techniques ou administratives) et seront réinscrits en 2016, d'autres travaux prévus ne seront pas réalisés.

En recettes :

- inscription des 6 250 000 € du produit de la vente du terrain du 11 avenue Jules-Guesde, suite à la signature de la promesse de vente ;
- 53 000 € d'opérations d'ordre (compensées en dépenses) ;
- 430 000 € de d'autofinancement complémentaire ;
- réduction de 5 180 000 € de la prévision d'emprunt. Comme habituellement, la prévision d'emprunt est réduite en fonction des recettes nouvelles certaines connues en cours d'année et des réductions de prévision de dépenses.

Un abondement comptable de la section de fonctionnement de 307 000 € :

En dépenses :

- 430 000 € de d'autofinancement complémentaire ;
- réduction de 130 000 € des frais de personnel, grâce à une très bonne maîtrise de nos dépenses de personnel ;
- 7 000 € de dépenses diverses (participation aux crèches associatives, montant du fonds de péréquation intercommunal légèrement supérieur à la prévision).

En recettes :

- 200 000 € de fonds de concours de la CAHB pour les équipements sportifs de la ville de Sceaux. Par le biais de l'autofinancement complémentaire, cette recette est affectée en investissement ;
- 139 000 € de remboursements de frais de personnel. Ces recettes n'ont pas été prévues au budget car elles compensent le coût d'absences pour maladies ou maternités non connues en début d'année ;
- une réduction supplémentaire de 32 000 € du produit estimé de la dotation globale de fonctionnement, en fonction de la notification exacte de l'Etat.

Cette décision modificative permet de ramener la prévision d'emprunt pour investissements à 0 € en 2015 et de diminuer cette prévision de 230 000 € pour la dette du compte foncier.

Par ailleurs, l'autofinancement prévisionnel est porté à 4 920 000 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n°1 au budget de la Ville, exercice 2015.